

Analyse du comportement des banques privées en Algérie face aux exigences réglementaires

Behaviour analysis of private banks facing regulatory requirements in Algeria

TAHRAOUI Mohammed¹, BENBAYER Habib²

¹ ENP d'Oran, membre du projet de recherche PRFU, Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed,
Email, medtahraoui@hotmail.com

² Professeur à l'Université d'Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, Email, benbayer_habib@yahoo.fr

Reçu le : 07/05/2019

Accepté le : 24/11/2019

Publié le : 19/12/2019

Résumé :

Ce présent travail s'attache à identifier et analyser le comportement des banques privées en Algérie face à la montée des contraintes réglementaires sur la période 2010-2017. En se basant sur les rapports d'activités des banques privées ainsi que sur l'ensemble des textes réglementaires promulgués depuis 2009, notre travail met en évidence le rôle du nouveau contexte économique et réglementaire à l'origine du comportement défensif des banques privées. Ce comportement stratégique se résume dans les quatre grandes lignes suivantes : Consolidation du cœur de métier ; Ralentissement des charges de fonctionnement (charges d'exploitation générale) ; Augmentation du ratio (crédits/dépôts) ; Report du plan de développement.

Mots clés : Comportement, banques privées, rentabilité générale, réglementation, Algérie

Jel Classification Codes : G2 – Institutions et services financiers

Abstract :

This work focuses on identifying and analysing the behaviour of private banks in Algeria in the facing increasing regulatory constraints over the period 2010-2017. Based on the reports on the activities of private banks as well as all the regulatory texts promulgated since 2009, our work highlights the role of the new economic and regulatory context that is generating the defensive behaviour of private banks. This behaviour can be summarised in the following four main points : Consolidation of the core business; Slowdown in operating expenses (general operating expenses); Increase in the ratio (loans/deposits); Deferral of development plan.

Keywords : Behaviour, private banks, general profitability, regulation, Algeria.

Jel Classification Codes : G2 –Financial Institutions and Services

Auteur correspondant : TAHRAOUI Mohammed, Email: medtahraoui@hotmail.com

1. Introduction

Le système financier algérien a été constamment contrôlé par l'État. Il se caractérise par des taux d'intérêt largement administrés, un marché financier étroit et une faible concurrence entre les banques, assurant l'essentiel du financement de l'économie. Au lendemain de son indépendance et Compte tenu de l'étroitesse de son marché financier et l'absence d'une épargne longue, l'Algérie s'est trouvée contrainte de financer son modèle de développement par le recours à la finance indirecte. Le crédit bancaire constitue la forme la plus emblématique du financement intermédié (Chaari & Couppey-Soubeyran, 2008).

Les différentes fonctions assurées par la banque sont source de plusieurs risques (risque de crédit, risque de marché, risque opérationnel, etc.) et affecte son bon fonctionnement. Les États se trouvent dans l'obligation de faire évoluer la réglementation appliquée aux banques pour garantir la stabilité de leurs systèmes financiers. De nombreuses interrogations

subsistent quant à l'effet qu'auront ces changements réglementaires sur le comportement des banques.

Depuis une décennie, les textes réglementaires applicables aux banques algériennes sont en pleine évolution. Cependant, les incitations (recherche du profit, minimisation de risques, etc.) et les exigences réglementaires auxquelles sont confrontées les banques privées, peuvent les entraîner vers un changement de comportement soit pour agir positivement sur la rentabilité ou pour atténuer les conséquences négatives causées par ces changements réglementaires. Les banques privées doivent exploiter tous les moyens pour un repositionnement stratégique, autour des facteurs de risques et des parts de marchés dans les différentes opérations bancaires et financières.

L'analyse de la rentabilité bancaire offre la capacité d'analyser les effets des politiques macro-économiques sur les institutions bancaires, elle permet aussi d'évaluer l'efficacité du management de la banque et son adaptation aux aléas de l'environnement financier (Barltrop & McNaughton, 1992). C'est sur ce dernier point qu'on se focalisera pour analyser la rentabilité bancaire et le comportement des banques privées face aux exigences réglementaires, durant la période 2010-2017.

Pour ce faire, nous citerons plusieurs auteurs ayant effectués des travaux empiriques sur la rentabilité bancaire et le comportement des banques étrangères face aux exigences réglementaires dans différents pays. D'une part, nous expliquerons la relation de la régulation avec la rentabilité des banques, d'autre part, nous développerons la question du comportement des banques étrangères dans certains pays en développement.

[(Demirgüç-Kunt & Detragiache, 2002); (Beck, Demirgüç-Kunt, & Levine, 2006) ; (Chortareas, Girardone, & Ventouri, 2012)] ont constaté une relation positive entre les réglementations, les supervisions bancaires et la rentabilité des banques ;

Par ailleurs, pour d'autres auteurs comme [(Rajhi & Salah, 2009) ; (Barth, Caprio, & Levine, 2006)] Les réglementations bancaires entravent la diversification des activités et rétrécissent la liberté des banques et par conséquent diminuent leurs rentabilités. Ces auteurs, démontrent une influence négative des réglementations bancaires sur la rentabilité des banques ;

Pour (Pasiouras, Tanna, & Zopounidis, 2009), les réglementations bancaires renforcent la discipline de marché et le pouvoir des autorités de contrôle ce qui permet de contribuer à l'augmentation à la fois des coûts et des profits des banques ;

(Ben Naceur & Omran, 2011) Concluent que les facteurs institutionnels et réglementaires ont une incidence directe sur la rentabilité des banques. Par contre, sur le plan macroéconomique, l'État doit lutter contre la corruption et veiller au respect des lois ce qui permettrait aux banques d'augmenter la rentabilité, la transparence et par conséquent la performance ;

À l'inverse, (Caprio, Laeven, & Levine, 2007) aboutissent à des résultats totalement différents, les restrictions sur les activités bancaires n'ont aucun effet sur la rentabilité des banques.

Les études empiriques traitant la relation de la rentabilité bancaire avec les réglementations financières étant achevées, nous allons maintenant nous intéresser dans une seconde étape

aux études empiriques relatives à la question du comportement des banques étrangères face aux exigences réglementaires. La plupart des études empiriques réalisées sur ce sujet concerne principalement les économies développées. Nous essayons d'aborder dans paragraphes qui suivent les quelques études empiriques qui ont été réalisées dans les pays en développement.

D'une façon générale, la littérature sur les banques étrangères affirme souvent que l'entrée des banques étrangères peut rendre les marchés bancaires nationaux plus compétitifs et contraindre ainsi les banques nationales à fonctionner plus efficacement.

(Clarke, Cull, Peria, & Sánchez, 2003) Affirment que les banques étrangères activant dans le secteur bancaire argentin font suivre leurs clients nationaux à l'étranger. elles semblent vraiment intéressés dans la recherche d'opportunités de prêt locales dans les économies en développement, encore plus que dans les économies développées.

(Haselmann, 2006) examine les stratégies des banques étrangères dans les économies en transition. Une part extrêmement élevée de banques étrangères caractérise ces marchés bancaires par des stratégies différenciées. Il constate que les banques étrangères sont en concurrence avec les banques nationales dans les mêmes segments de marché. En outre, les banques étrangères ont tendance à suivre des stratégies à long terme et contribuent ainsi à la stabilisation du marché du crédit.

(Chipalkatti & Rishi, 2007) examinent le comportement des banques indiennes dans un contexte de normes réglementaires plus strictes. Ces auteurs confirment que l'application de ces exigences réglementaires entrées en vigueur après 1999, ont poussé les banques indiennes de faible rentabilité et de faibles ratios de capital à camoufler l'ampleur de leurs actifs bruts non performants.

Une étude empirique réalisée par (Claessens, Demirgüç-Kunt, & Huizinga, 2001) sur 80 pays confirme que les banques étrangères ont tendance à avoir des marges d'intérêt, une rentabilité et des impôts plus élevés que les banques nationales des pays en développement. En revanche, l'assouplissement des restrictions à l'entrée des banques étrangères peut toutefois entraîner une augmentation de la concurrence et réduire les bénéfices des banques nationales. L'entrée des banques étrangères peut altérer les principes en matière d'éthique et de bonnes conduites des banques nationales, ce qui les rend plus vulnérables.

Cette situation peut avoir un effet déstabilisateur sur le système financier, en particulier si la réglementation et la surveillance prudentielles nationales ne sont pas efficaces.

(Claessens & Van Horen, 2014) présentent une base de données sur de 5 324 banques pour 137 pays entre 1995 et 2009 et examinent le comportement et l'impact des banques étrangères. Ces dernières, ont un capital et des liquidités plus importantes, mais une rentabilité inférieure à celle des banques nationales.

Dans les pays en développement et plus précisément dans les pays à faible revenu, la présence des banques étrangères est négativement liée à la création du crédit domestique. Cette relation est plus significative lorsque les banques étrangères proviennent de pays d'origine éloignés, leurs parts de marché sont limités, l'exécution des contrats est coûteuse et les informations de crédit sont limitées.

Notre travail sera consacré à l'analyse du comportement des banques privées activant dans un cadre réglementaire et économique propre à l'Algérie. Il s'agit d'un contexte économique défavorable et un environnement réglementaire en pleine mutation. L'État reproche aux banques privées d'être à la recherche de la rentabilité immédiate au détriment d'un réel engagement dans le financement de l'économie.

Cela nous amène à nous poser la question essentielle suivante : Quels sont les choix stratégiques développés par les banques privées en Algérie dans un contexte réglementaire et économique contraignant ?

Cette nouvelle situation peut conduire les banques privées vers un changement de comportement qui peut être selon notre hypothèse, une réorientation de leurs politiques commerciales dans le but d'atténuer les conséquences négatives causées par les changements réglementaires.

Afin de répondre à notre problématique, nous avons mis en place une méthodologie comprenant trois points fondamentaux : le premier point s'intéresse à la structure actuelle du marché bancaire algérien ; le deuxième point traite les principaux changements réglementaires et leurs incidences sur l'activité des banques privées, tandis que le troisième point identifie et analyse le comportement des banques privées après une évaluation de leur rentabilité générale. Nous nous sommes basés sur l'analyse des rapports d'activités des banques privées, ainsi que sur l'ensemble des textes réglementaires promulgués depuis 2009. Le sujet du comportement des banques face aux changements réglementaires trouve son intérêt dans les efforts que déploient les gouvernements des pays pour promulguer une réglementation optimale.

2. Structure actuelle du marché bancaire algérien

Nous abordons dans un premier temps la structure actuelle du marché bancaire algérien ensuite, nous traitons les principaux changements réglementaires et leurs effets sur l'activité des banques privées à capitaux étrangers.

L'ouverture effective en 1998, du secteur bancaire au capital privé, a donné naissance à quelques banques privées (capital national et étranger). Toutefois, cette ouverture s'est soldée en 2003, par deux scandales financiers, causés par la mise en faillite de deux banques commerciales [El-khalifa bank et la Banque de commerce et d'industrie algérienne (BCIA)]. Les banques privées à capitaux nationaux ont tous vu le retrait de leur agrément entre 2003 et 2006 suite à leur insolvabilité ou leur incapacité à constituer le capital minimum requis. À cette époque, l'objectif était de ramener le capital réglementaire à 1,5 milliards de dinars.

Tableau 1 Taux de concentration du secteur bancaire algérien (2007)

Pays	Algérie	Egypte	Maroc	Tunisie	Soudan	Lybie
Dépôts détenus par les 5 premières banques (en %)	94%	63,10%	75%	64,5%	56%	97%
Actifs détenus par les 5 premières banques (en %)	95%	61,80%	66,48%	64,8%	52%	-

Source : (Rajhi & Salah, 2009, p. 16).

Théoriquement, la concentration importante du secteur bancaire peut donner jour à des institutions financières systémiques, qui représentent une grande menace pour la stabilité

financière (Aglietta, 1992). L'analyse de la structure du marché bancaire en Algérie présente trois tendances (Rajhi & Salah, 2009, p. 16) :

- La concentration du secteur bancaire s'est accentuée en dépit du processus de libéralisation financière amorcé par l'Algérie (tableau 1) ;
- L'intensité de concurrence a augmenté en termes de nombre de banques sur les marchés bancaires suite l'installation d'un nombre de plus en plus grand de banques privées à participation étrangère. Cependant, les taux de marges bancaires demeurent élevés surtout dans le secteur des banques privées ;
- L'absence d'une alternative au financement bancaire a conféré aux banques en Algérie un pouvoir de marché incontestable.

À fin 2017, le système bancaire algérien contient vingt (20) banques : six banques publiques et 14 banques privées à capitaux étrangers, dont une banque à capitaux mixtes. Les capitaux des banques privées à capitaux étrangers sont originaires principalement de France et des pays du Golf (tableau 6 en annexes).

Actuellement, le secteur bancaire algérien est caractérisé par le monopole des banques publiques. Les quatorze banques privées ne financent que 12,5% du total des crédits alloués à l'économie qui s'élève à 7275,6 milliards de dinars et exploitent un réseau de plus de 325 agences, développé principalement au nord du pays.

3. Principaux changements réglementaires depuis 2009 et leurs incidences sur l'activité des banques privées

Les textes réglementaires promulgués depuis 2009, exercent une pression sur l'activité des banques en général et sur les banques privées en particulier. Nous répertorions ces changements selon trois natures, fonctionnel, monétaire et prudentiel.

3.1 Incidences des changements réglementaires d'ordre fonctionnel sur l'activité des banques privées

Globalement, nous pouvons résumer les éléments de la nouvelle réglementation de fonctionnement des banques en quatre points :

3.1.1 Augmentation du capital minimum des banques

Il faut rappeler que le niveau des fonds propres d'une banque représente son autonomie financière, car il constitue une relation inverse avec son besoin de financement à long terme. Les exigences en fonds propres visent à renforcer les banques en leur imposant un niveau minimum pour couvrir les risques et résister aux faillites bancaires.

Partant de ce principe, le capital minimum des banques en Algérie a connu plusieurs augmentations. La toute dernière modification date de novembre 2018, lorsque la banque d'Algérie a décidé de ramener le capital réglementaire à 20 milliards de dinars et accordait aux banques un délai de deux années pour se conformer à cette exigence.

Les travaux de (Demirgüç-Kunt & Huizinga, 1999; 2001) ont démontré que l'augmentation du capital réglementaire exerce une pression sur les banques pour réduire les frais de fonctionnement plus que le coût marginal du capital ce qui les incite à s'orienter vers des opérations plus rentables et risquées, mais génératrices d'une profitabilité plus importante. Ce point va être détaillé dans les actions mises en œuvre par les banques privées pour essayer de neutraliser l'effet négatif du changement réglementaire.

Quoique les fonds propres constituent une source de fonds plus chère que les dépôts, [(Athanasoglou, Delis, & Staikouras, 2006) ; (Berger, 1995)] affirment qu'une hausse des capitaux propres peut augmenter le coût du capital de la banque qui serait amenée à établir une marge plus élevée (une rentabilité plus importante). Ceci, est d'autant plus cohérent si l'on rappelle qu'une augmentation des fonds propres d'une banque peut affecter positivement sa rentabilité bancaire par l'accroissement de son portefeuille à des actifs productifs de gains importants.

3.1.2 Règlement exclusif des factures d'importation par le crédit documentaire

Le règlement des factures d'importation ne s'effectuera plus qu'à travers le crédit documentaire. Cette mesure prise par le gouvernement en 2009 pour ralentir l'évolution spectaculaire des importations en suspendre l'utilisation de toutes les autres techniques de paiements internationaux. La spécialisation des banques privées dans le financement du commerce d'importation a été jugée excessive par l'État.

La période allant de 2000 à 2014, s'est distinguée par la hausse spectaculaire des importations soutenue par la hausse des prix des hydrocarbures. Cette situation a poussé le gouvernement de promulguer un règlement permettant aux banques de régler exclusivement les factures d'importation par le crédit documentaire dans le but de réduire les effets spéculatives des opérations du commerce dans la croissance importante des résultats des banques privées.

Après la baisse continue des prix des hydrocarbures à partir de 2014, il était insensé de maintenir le règlement exclusif des factures d'importation par le crédit documentaire, d'où l'allègement de cette mesure en rétablissement la remise documentaire comme second moyen de paiement à l'international avant de constater son annulation dans le projet de loi de finances de 2017.

Théoriquement, les engagements hors bilan contribuent fortement à la croissance des banques (Diamond, 1984). Contrairement aux engagements du bilan, les engagements hors bilan permettent aux banques de générer des profits sans mobiliser un capital supplémentaire plus coûteux.

Les activités du hors bilan des banques activant en Algérie peuvent être représentés principalement par les engagements de prêts et les lettres de crédit (crédit documentaire). En se basant sur une idée de sous investissement, ou encore une manière pour se dérober des règles prudentielles, les activités du hors bilan pratiquées par les banques privées est le résultat de la recherche d'une forte rentabilité à moindre coût (Allen, 1988). La structure monopolistique du marché bancaire algérien peut constituer un autre facteur poussant, ainsi

les banques privées à éviter une partie perdue d'avance sur les marchés de dépôts ou de crédits. La situation actuelle ne laisse plus aux banques privées la même marge de manœuvre qu'elles détenaient avant 2014.

3.1.3 Annulation des crédits à la consommation à l'exception du crédit immobilier

L'installation des banques privées en Algérie s'est accompagnée par l'essor du crédit à la consommation qui a connu un développement important à partir des années 2000. Les banques privées ont développé les crédits affectés pour financer les véhicules et les crédits non affectés pour financer l'électroménager en particulier.

Dans le but de réduire la facture des importations jugée très importante et réorienter le financement des banques privées vers le crédit immobilier, le gouvernement a supprimé en 2009 le crédit à la consommation. Néanmoins, cette décision a été contrastée d'un côté par « l'importance accrue des dépôts en dinars des ménages, alimentée par l'augmentation des revenus salariaux et des transferts budgétaires,... » et de l'autre côté par le manque d'intérêt qu'accordent les banques privées au crédit immobilier. L'intervention de plusieurs administrations pour l'acquisition d'un bien immobilier (notaire, conservation foncière, l'administration des domaines, etc.) rend la standardisation de traitement du dossier plus complexe pour la banque et augmente ses coûts de gestion d'une façon significative.

3.1.4 Plafonnement des conditions bancaires

En 2013, la banque d'Algérie a plafonné les tarifs des commissions prélevées par les banques primaires, au titre des opérations de commerce extérieur à l'import et de transferts de revenus. Avant l'instauration de ce règlement, les banques avaient une marge de manœuvre pour fixer leurs propres conditions bancaires appliquées aux entreprises et aux ménages.

Les autorités monétaires visaient essentiellement à plafonner les rémunérations substantielles prélevées par les banques privées applicables aux opérations du commerce extérieur. Ce plafonnement a eu sans aucun doute des effets directs sur les résultats des banques privées jugés encore très satisfaisants à fin 2012.

En dernier, nous pouvons constater que l'ensemble de ces mesures qui visait entre autres à freiner les importations, n'ont pas pour autant atteint les objectifs escomptés. Le volume des importations n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 2014, date à laquelle nous avons assisté à la baisse significative du prix du pétrole.

3.2 Incidences des changements réglementaires d'ordre monétaire sur l'activité des banques privées

Théoriquement, le marché monétaire est un lieu d'échanges des liquidités entre différents intervenants prêteurs et emprunteurs, en fonction de leur situation de trésorerie. Dans ce marché, les banques privées éprouvent des difficultés pour emprunter les fonds des banques publiques. Ces dernières privilégient des relations bancaires uniquement entre elles. Les

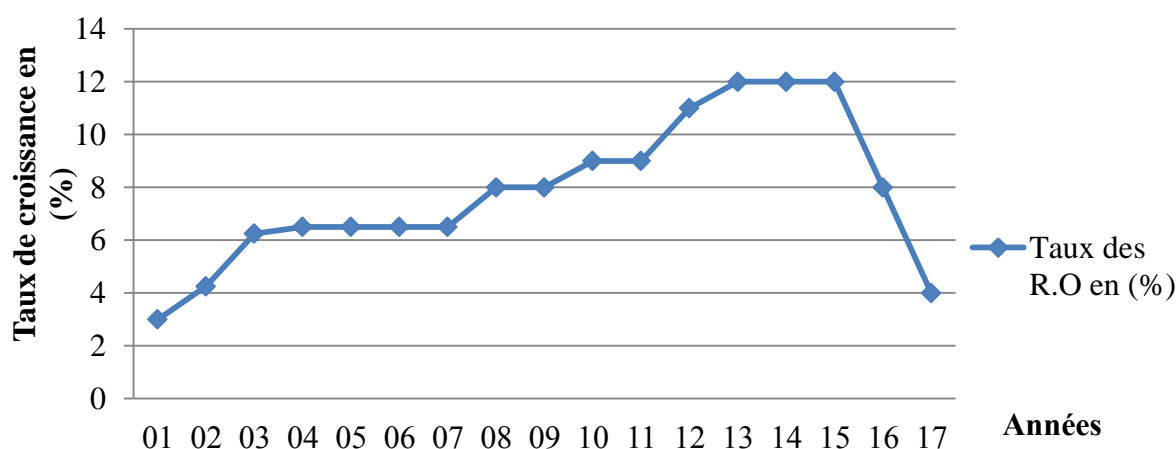
autorités de régulations tentent d'orienter les banques privées vers leur rôle traditionnel. Ce rôle n'est assumé que si les banques privées arrivent à collecter des dépôts et distribuer des crédits sans pour autant profiter des liquidités des banques publiques.

Le marché monétaire en Algérie est un lieu d'échange des liquidités entre différents intervenants prêteurs et emprunteurs, en fonction de leur situation de trésorerie. Il faut noter que, les banques privées éprouvent des difficultés pour emprunter les fonds des banques publiques qui, préfèrent travailler uniquement entre elles.

À travers cette pratique, les autorités monétaires poussent les banques privées à collecter les dépôts des agents économiques ayant des capacités de financement et les distribuer sous forme de crédits aux agents économiques ayant des besoins de financement (intermédiation bancaire).

Depuis 2001, le surplus de liquidité bancaire des banques publiques est orienté vers les placements à long terme. Cette mesure, a eu des effets négatifs sur la fonction d'intermédiation des banques commerciales et s'est répercuté sur le rôle de la banque d'Algérie en sa qualité de régulateur. Un autre instrument de la politique monétaire est activé en 2001. Il s'agit de la réactivation de la réserve obligatoire sous forme de dépôts rémunérés. Elle a été reconnue, comme l'unique instrument apte à absorber des montants élevés de liquidités du fait de son effet quantitatif.

Figure 1 Evolution du taux de réserves obligatoires (2001-2017)



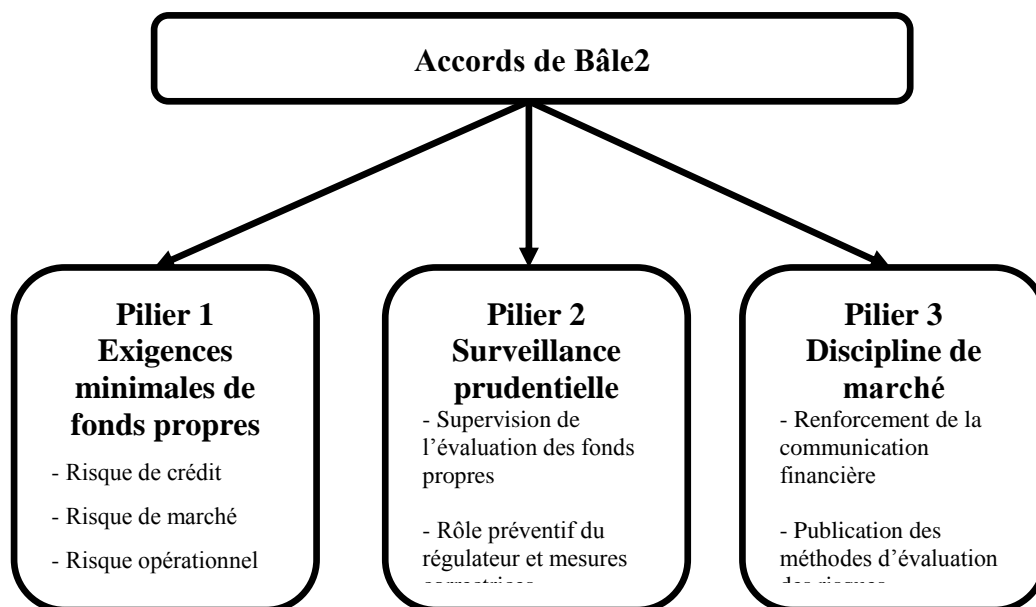
Source : établi par les auteurs à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie (2001-2017).

Le but recherché de l'activation de la réserve obligatoire consistait à absorber les liquidités bancaires considérables liées à la hausse du prix de pétrole. L'État voulait utiliser cet instrument pour contrôler et limiter l'expansion du crédit (Ahouche & Mizi Alloua, 2011). Depuis sa réintroduction, le taux de réserve a connu une hausse importante et graduelle passant de 4% en 2001 à 11% en 2012. Compte tenu des problèmes de financement qu'a connu notre pays en 2016, l'instrument de la réserve obligatoire a été ramené à 4% en 2017, pour permettre aux banques de libérer une fraction de capital et la réinjecter dans le circuit de financement de l'économie (figure 1).

3.3 Incidences des changements réglementaires d'ordre prudentiel sur l'activité des banques privées

Afin de renforcer la sécurité du système bancaire et assurer une meilleure prévention des risques, la banque d'Algérie a mis en application dès le mois d'octobre de l'année 2014, des dispositions tirées des accords de **Bâle2** et **Bâle3**.

Figure 2 Les trois piliers des accords de Bâle2



Source : schéma établi par les auteurs.

Les accords de **Bâle2** ont introduit d'autres risques non pris en compte dans les accords de **Bâle1**, tels que le risque de marché (existant dans le document d'amendement de 1996) et le risque opérationnel. L'accord de **Bâle2** repose sur trois piliers (figure 2) :

- Premier pilier : Exigence minimale de fonds propres
- Deuxième pilier : Processus de surveillance prudentielle
- Troisième pilier : Discipline de marché.

La crise financière de 2007-2009 a permis de mettre en évidence le non adéquation du cadre réglementaire Bâlois en vigueur à l'époque aux situations de crises. Ainsi, l'idée de réviser la réglementation apparaît, ce qui a donné naissance aux accords de **Bâle3**.

Dans le but de contrer l'effet procyclique de la réglementation, le comité de Bâle a introduit un coussin de fonds propres contra-cyclique, afin d'atteindre l'équilibre entre sensibilité aux risques et stabilité des exigences de fonds propres. Le coussin représente une surcharge en fonds propres qui sert à s'ajuster dans le temps, afin d'augmenter les exigences en fonds propres dans les périodes d'expansion économique (accélération du crédit) et les desserrer dans les périodes de récession économique (ralentissement du crédit). Cette mesure assure aux banques la conservation d'un certain niveau de fonds propres et ainsi prévenir le manque en période de crise.

En l'absence d'agences de notation financière (Standard & Poor's, Fitch Ratings Ltd, etc.) et d'outils d'évaluation performants des banques en Algérie, notamment pour les banques publiques, la tâche sera difficile pour la banque d'Algérie de veiller au respect des

recommandations de **Bâle2** et **Bâle3**. Le régulateur pousse les banques à respecter les exigences de solvabilité, mais les actionnaires des banques privées craignent la diminution de leur rentabilité. Le ratio de solvabilité demeure le ratio le plus important des règles prudentielles appliquées par les banques.

On peut écrire le ratio de solvabilité appliqué aux banques algériennes de la manière suivante :

Fonds propres réglementaires **≥ 9,5%**

Σrisques de (crédit, opérationnel et marché) pondérés

Une nouvelle approche a été appliquée par la banque d'Algérie pour évaluer le risque de crédit. Il s'agit de l'approche standard tirée des accords de **Bâle2** (ratio Mc Dounough). Quant à la méthode de calcul du risque opérationnel et du risque de marché, les autorités monétaires ont adopté des méthodes simplifiées. L'inexistence des méthodes internes propres aux banques algériennes pour traiter ces types de risques complique davantage leurs évaluations.

Tableau 2 Le ratio de solvabilité globale des banques algériennes

Années	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15
Ratio de solvabilité globale (en %)	15,2	12,9	16,5	26,2	23,6	23,7	23,4	21,5	16	18,7
Banques publiques	11,7	14,4	12,1	23,9	21,7	21,9	21,6	19,9	14,9	18
Banques privées	21,6	18,1	20,2	35,2	31,6	31,2	31,9	28,5	20,9	21,3

Source : établi par les auteurs à partir des données tirées des rapports du FMI (2010 & 2017).

Théoriquement, un ratio d'adéquation du capital (capital adequacy) élevé est un signe d'endettement faible et par conséquent d'un risque de solvabilité plus faible. Néanmoins, nous constatons que l'application du ratio Mc Donough par les banques algériennes à partir de 2014 a fait baisser le ratio de solvabilité globale de l'ensemble des banques algériennes (tableau 2). Cette baisse est due à l'application de la nouvelle approche traitant le risque de crédit d'une façon plus exhaustive et différenciée à travers une pondération forfaitaire en fonction du niveau de risque encouru par la banque.

4. Les actions menées par les banques privées face aux menaces des changements réglementaires

Nous constatons clairement que le contexte réglementaire dans lequel se trouvent les banques algériennes en général et les banques privées en particuliers exerce progressivement une pression sur leur activité. En 2009, les banques privées avaient deux choix à opérer : le premier est de se retirer ; le deuxième est de s'adapter. Ayant opté pour le deuxième choix, nous essayons dans un premier temps d'analyser la rentabilité générale des banques privées après 2009, ensuite nous aborderons la question de savoir comment les banques privées se sont adaptées face aux exigences réglementaires.

4.1 Analyse de la rentabilité générale des banques privées

Plusieurs ratios peuvent être calculés pour analyser la rentabilité générale des banques, mais ils doivent être comparés à des ratios internationaux de référence. Nous analysons la rentabilité générale des banques privées en utilisant le coefficient d'exploitation, le ratio de rentabilité financière (ROE) et le ratio de rentabilité des actifs (ROA).

Par manque d'informations de l'ensemble des banque privées, nous avons analysé le coefficient d'exploitation en se basant sur un échantillon de huit banques [Arab Banking Corporation Algeria (ABC), Algeria Gulf Bank (AGB), Banque Al Baraka d'Algérie (Baraka Bank), BNP Paribas El Djazaïr (BNP), Fransa Bank El Djazaïr (Fransa Bank), Trust Bank Algeria (TBA), Société Générale Algérie (SGA) et Al salam Bank Algeria (Salam Bank)] sur une période de huit années (de 2009 à 2016).

4.1.1 Coefficient d'exploitation

Ce coefficient permet de calculer la part du produit net bancaire des gains réalisés absorbés par les frais généraux.

Tableau 3 Coefficient d'exploitation des huit banques privées étudiées (2009-2016)

Années	ABC	AGB	Baraka Bank	BNP	Fransa Bank	TBA	SGA	Salam Bank
2009	44%	47%	26%	-	-	27%	47%	-
2010	42%	35%	24%	42%	41%	21%	49%	-
2011	51%	32%	27%	41%	36%	27%	47%	34%
2012	47%	31%	29%	41%	32%	42%	42%	32%
2013	49%	34%	35%	43%	38%	35%	46%	32%
2014	48%	42%	36%	44%	63%	36%	35%	42%
2015	51%	52%	38%	47%	63%	41%	36%	50%
2016	53%	58%	36%	53%	49%	52%	34%	57%

Source : établi par les auteurs à partir des données tirées des rapports des banques privées étudiées.

Depuis 2009, toutes les banques privées étudiées ont fourni des efforts pour maintenir un coefficient d'exploitation acceptable. Ce dernier, est devenu plus significatif à partir de 2012, car l'augmentation des frais généraux s'est opérée avec un rythme relativement élevé à celui du PNB. La seule banque qui échappe à cette tendance est la SGA qui a pu maîtriser ses charges de fonctionnement (tableau 3).

Tableau 4 Indicateurs de rentabilité générale (2009-2016)

Banques privées	09	10	11	12	13	14	15	16
Return on Equity (ROE)	20,9	20,3	21,4	24,8	21,6	19,6	16,3	15,1
return on assets (ROA)	3,7	4,6	4,5	4,6	3,8	3,3	3,2	2,8
Levier financier = ROE / ROA	5,65 fois	4,41 fois	4,76 fois	5,39 fois	5,68 fois	5,94 fois	5,09 fois	5,39 fois

Source : établi par les auteurs à partir des données tirées du rapport du FMI 2016

La rentabilité des banques privées à capitaux étrangers demeure appréciable pour l'exercice 2016 et peut être appréhendée au travers des deux indicateurs suivants :

4.1.2 Ratio de rentabilité financière (ROE)

Ce ratio représente le rendement des fonds propres (capitaux investis) à travers le résultat net de l'exercice. Une forte rentabilité des fonds propres (ROE) qui atteignait 24,8% en 2012. Depuis, le (ROE) connaît une tendance baissière due principalement aux exigences en capitaux propres (tableau4). Néanmoins, les standards internationaux préconisent un seuil minimum de 15% (De coussergues & Bourdeaux, 2010, p. 133).

4.1.3 Ratio de rentabilité des actifs (ROA)

Ce ratio permet de mesurer le rendement des actifs, car il indique à la banque le résultat moyen réalisé pour une unité d'actif. Un rendement des actifs (ROA) qui reste élevé à 4,6% en 2012. Depuis, nous constatons une baisse continue de ce ratio, néanmoins il demeure satisfaisant (**tableau4**). Cette situation peut s'expliquer par l'effet mécanique qu'exerce l'augmentation des crédits accordés sur le total bilan, avec un rythme relativement élevé par rapport à celui du résultat net.

4.2 Analyse du comportement défensif adopté par les banques privées

Les éléments développés dans le premier point ont permis d'expliquer la légère diminution de la rentabilité des banques privées dû à un nouveau contexte réglementaire et une conjoncture économique défavorable. Car depuis 2009, les banques privées à capitaux étrangers traversent un contexte exceptionnel. Après la phase de gestion de crise, elles ont dû mettre en place un ensemble de méthodes pour développer une stratégie défensive qui va leur permettre de maintenir leur position dans le secteur bancaire algérien.

Théoriquement, un environnement externe prévisible permet d'avoir une planification à long terme et disposer de marges de manœuvre suffisantes pour permettre aux banques de proposer leurs projets de développement. Depuis 2014, le secteur bancaire algérien est dans une situation inverse.

En analysant l'environnement réglementaire et concurrentiel dans lequel évoluent les banques privées, les dirigeants de ces dernières se contentent de planifier à moyen terme voire à court terme, prenant en considération les ressources et les contraintes de cette période.

Dans un contexte d'incertitudes et un faible dynamisme de l'économie, le rôle de la planification se limite à traiter les contraintes immédiates et préparer la banque à faire face à des scénarios adverses. Les dirigeants ne se préoccupent plus du long terme et ne font plus de projections, cela conduit à des stratégies essentiellement défensives et relativement similaires entre banques (Fontaine, 2015). Ceci donne à penser que l'évolution de la réglementation a entraîné un comportement similaire sur la façon dont les banques privées ont géré ces nouvelles situations, si l'on compare les rapports d'activité publiés depuis 2009. Dans un nouveau contexte réglementaire contraignant, obligeant les banques privées à renoncer aux opérations spéculatives du commerce extérieur, ces dernières ont pu maintenir une rentabilité générale satisfaisante.

Nous pouvons aborder les choix stratégiques développés par les banques privées dans les quatre grandes lignes suivantes :

4.2.1 Consolidation du cœur de métier

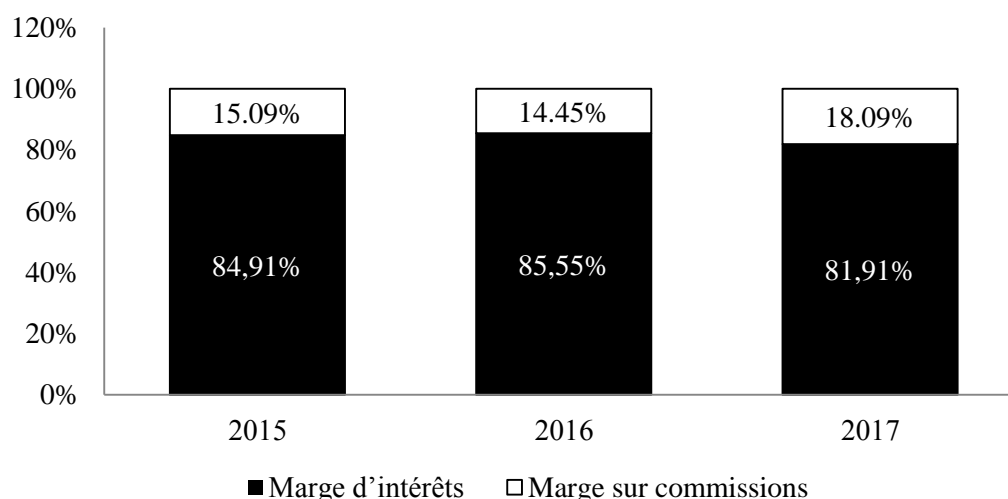
Théoriquement, l'activité traditionnelle d'une banque consiste essentiellement à collecter des dépôts et accorder des crédits. Les revenus générés par des activités hors intérêts tels que l'activité d'assurance et l'activité de marché permettent à la banque de diversifier son

portefeuille et par conséquent stabiliser son revenu global. Le contexte algérien est différent, le marché financier est à l'état primitif, celui de l'assurance est presque nul. Cette situation donne aux banques algériennes une structure composée principalement de deux parties. La première partie concerne la marge d'intérêt (intérêts reçus moins intérêts versés), tandis que la deuxième partie est relative à la marge sur commissions (commissions reçues moins commissions versées).

Dans des conditions pareilles, la cible de rentabilité choisie par les dirigeants des banques privées consiste à se recentrer sur le cœur de métier de la banque, qu'est la distribution des crédits. Il s'agit de viser une rentabilité dépassant le coût du capital. Mais, l'obligation d'augmenter les fonds propres réglementaire à 20 milliards de dinars en novembre 2018 complique davantage cette contrainte.

La vérification de ce premier point est mesurée par le niveau de diversification des activités bancaires (le ratio des revenus hors intérêts rapporté au produit net bancaire).

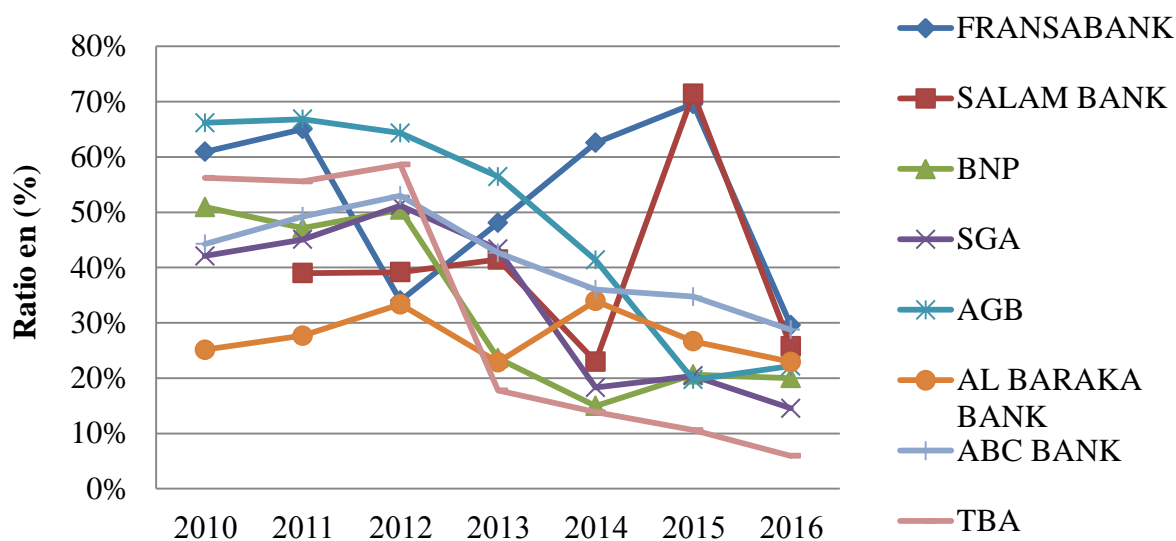
Figure 3 Structure du produit net bancaire des banques privées (2015-2017)



Source : établi par les auteurs sur la base des rapports annuels de la banque d'Algérie (2017). Les autorités monétaires ont souvent jugée excessive, la spécialisation des banques privées dans le financement des importations. Ce constat n'est pas d'actualité, car les banques privées ont enregistré en 2017 une marge d'intérêt de 81,91% et une marge sur commissions de 18,09% (figure 3).

Les changements réglementaires annoncés par le gouvernement depuis 2009 conjugué par la baisse continue des prix des hydrocarbures depuis 2014, autant de facteurs qui ont modifié la structure du PNB des banques privées en faveur des activités de prêts.

Figure 4 Ratio du niveau de diversification (Niv.)



Source : établi par les auteurs à partir des données tirées des rapports des banques privées étudiées.

Nous avons pu établir le ratio du niveau de diversification (Niv.) des huit banques privées étudiées en exploitant leurs rapports annuels. Après analyse, nous avons constaté qu'aucune structure individuelle du PNB de ces banques n'échappe à la tendance générale de la structure consolidée du PNB des banques privées.

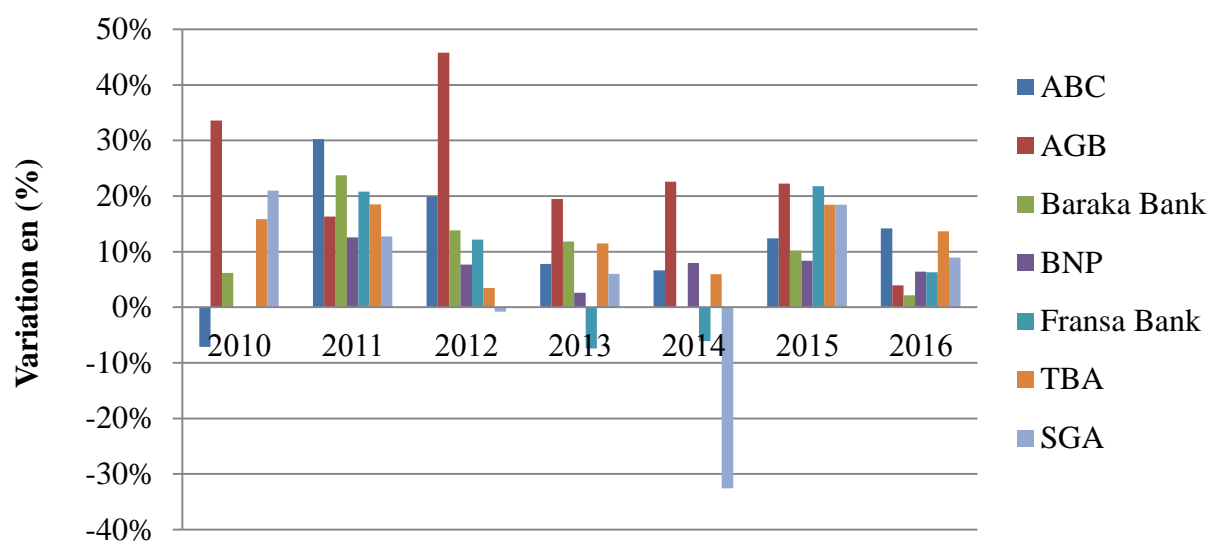
L'augmentation du capital réglementaire, l'exclusivité du crédit documentaire comme l'unique mode de paiement des importations, l'annulation des crédits à la consommation, le plafonnement des commissions prélevées au titre des opérations de commerce extérieur, conjugué par la compression des importations après la baisse continue des prix des hydrocarbures en 2014, autant de facteurs ayant poussé les banques privées étudiées à faire augmenter leurs marges d'intérêt (figure 4).

Les résultats publiés par la banque d'Algérie sur l'activité de l'ensemble des banques privées indiquent que le volume des crédits distribués par les banques privées entre 2010 et 2017 a augmenté de 172% passant respectivement de 430,9 milliards de dinars à 1173,9 milliards de dinars. L'analyse de la répartition de ces crédits par maturité, permet de constater que la proportion des crédits à court terme représente $\frac{2}{3}$ du total des crédits accordés.

4.2.2 Ralentissement des frais de fonctionnement (charges d'exploitation générale)

Le ralentissement de la croissance des charges d'exploitation générale vise à maintenir une rentabilité à un niveau acceptable.

Figure 5 Les variations des charges de fonctionnement des banques privées (2010-2016)



Source : établi par les auteurs à partir des données tirées des rapports des banques privées étudiées.

Les variations de plus en plus minime des charges d'exploitation générale explique la maîtrise de l'évolution de ces frais et témoigne de la prise de conscience, par les banques privées, de la nécessité de s'adapter à un environnement désormais beaucoup plus difficile, dans lequel la productivité est amenée à jouer un rôle considérable (figure 5).

Il faut signaler que les banques privées ont pu maîtriser leurs charges de fonctionnement en influant sur ses composantes, car les frais de personnel représentent généralement une part importante des charges d'exploitation générale des banques privées organisées sous forme de réseaux de guichet.

4.2.3 Report du plan de développement

Dans un contexte d'incertitudes ainsi décrit, les dirigeants des banques privées reportent les paris les plus risqués (expansion géographique, offensives commerciales, etc.).

Tableau 5 Évolution du réseau des banques algériennes de 2007 à 2015

Années	07	08	09	10	11	12	13	14	15
Réseau des banques privées	121	176	184	226	261	296	313	325	346
Taux d'évolution		45,45%	4,55%	22,83%	15,49%	13,41%	5,74%	3,83%	6,46%

Source : établi par les auteurs (L'annuaire statistique de l'Algérie, résultats 2010-2012, 2014) & (évolution économique et monétaire en Algérie, 2007-2015).

Le (tableau 5) indique une tendance décroissante d'évolution du plan de développement des banques privées. L'analyse détaillée de cet aspect permet de constater à partir de 2010 un ralentissement du plan de développement de certaines banques privées et l'arrêt total dans d'autres. Le taux d'évolution du réseau bancaire des banques privées était à 45,45% entre 2007 et 2008, par contre il atteignait 6,46% entre 2014 et 2015.

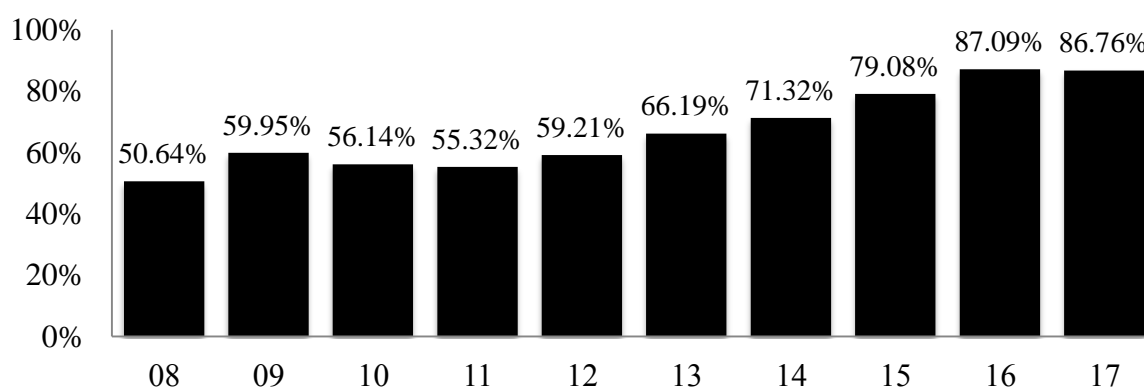
Un déséquilibre géographique dans la configuration des réseaux bancaires a été constaté. Les banques publiques sont établies dans l'ensemble des wilayas, par contre les banques privées ont développé leur réseau majoritairement au nord du pays. Néanmoins, il faut reconnaître le rôle joué par les banques privées, notamment les banques françaises, dans la densification du réseau bancaire algérien.

4.2.4 Augmentation du ratio (crédits / dépôts)

Les travaux de (Bashir, 2000) (Ben Naceur S. , 2003) soutiennent un impact positif des crédits bancaires et de la taille de la banque sur la rentabilité des actifs. Cela veut dire que l'augmentation des quantités de crédits accordés élève automatiquement les profits des banques. Néanmoins, cette règle peut avoir l'exception d'entraver la rentabilité des banques si la politique de distribution de crédits n'est pas renforcée par une stratégie de collecte de ressources financières additionnelles.

En se basant sur le ratio (crédits/dépôts), nous essayons de s'assurer d'une meilleure adéquation entre les ressources et les emplois des banques privées, car un ratio moins important indique une bonne maîtrise du risque de transformation d'échéances.

Figure 6 L'évolution du ratio (crédits / dépôts) des banques privées



Source : établi par les auteurs à partir des rapports annuels de la banque d'Algérie (2008-2017).

Théoriquement, lorsqu'une banque accorde un dinar de crédit, elle accroît les dépôts de un dinar (elle accroît de un dinar les dépôts de l'emprunteur). Il n'y a donc pas de raison qu'il y ait un lien entre importance du crédit et ratio crédits/dépôts.

On ne peut pas donc expliquer l'augmentation continue du ratio (crédits/dépôts) des banques privées à partir de 2012 par l'augmentation des crédits accordés avec un rythme relativement élevé à celui des dépôts collectés.

Le remplacement des dépôts par des billets de banque, le transfert d'un dépôt se trouvant dans une banque privée vers un dépôt dans une banque publique, autant de suppositions qui pourront avoir des effets directs sur l'augmentation du ratio (crédits/dépôts). Telles sont les raisons pour lesquelles les auteurs (Bashir, 2000) (Ben Naceur S. , 2003) insistent sur le fait qu'une augmentation de quantités de crédits accordés doit s'accompagner par une politique de collecte de dépôts.

5. Conclusion

Le nouveau cadre réglementaire de plus en plus contraignant, conjugué par la baisse des prix des hydrocarbures depuis 2014, a provoqué un changement de comportement des banques privées et continue d'affecter leur rentabilité bancaire, qui demeure satisfaisante en la comparant aux standards internationaux.

Nous considérons que le nouveau contexte économique et réglementaire a conduit désormais les banques privées vers des plans de redressement et de résolution qui ne conduisent pas forcément à un financement optimal de l'économie.

En l'absence d'une politique d'incitation à l'investissement, le nouveau cadre réglementaire n'a pas débouché sur un accroissement des crédits d'investissement de la part des banques privées étudiées.

L'analyse de la répartition des crédits par maturité affiche une proportion de 2/3 pour les crédits à court terme et 1/3 pour les crédits à moyen et long terme.

Nous confirmons l'hypothèse énoncée, car nous avons constaté une réorientation de la politique commerciale des banques privées vers la distribution des crédits et notamment les crédits à court terme. Ce comportement stratégique s'est opéré par les banques privées en substituant la marge sur tarification (notamment les commissions sur opérations d'importations) par la marge d'intermédiation (intérêts perçus sur les crédits).

Dans un climat d'incertitudes, le comportement des banques privées ne peut qu'être défensif, car l'impératif de conformité financière prime sur le développement des banques privées. Ces dernières, ont compressé leurs charges de fonctionnement (charges d'exploitation générale), ont augmenté le ratio (crédits / dépôts) et ont reporté leurs plan de développement du réseau bancaire.

En novembre 2018, la banque d'Algérie a décidé de ramener le capital réglementaire des banques à 20 milliards de dinars et accorde un délai de deux années pour se conformer à cette exigence réglementaire. Cette mesure qui vise à couvrir les risques et résister aux faillites bancaires peut influencer de nouveau la rentabilité des banques privées dans les années à venir. Nous pouvons assister à d'autres choix stratégiques de la part des banques privées.

Enfin, nous pouvons affirmer que Le contexte économique et réglementaire contraignant a conduit mécaniquement les banques privées vers un comportement défensif, qui reste encore valable sans doute pour quelques années.

6. Bibliographie

- Achouche, M., & Mizi Alloua, L. (2011). Les réserves obligatoires à taux différenciés et modulation de l'offre de monnaie en Algérie 2001-2008. *Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement (Les cahiers du CREAD)*, 27 (97), pp. 63-92.
- Aglietta, M. (1992). Le risque de système et les moyens de le prévenir dans l'union économique et monétaire. *Revue d'économie financière*, Hors série, pp. 177-194.
- Allen, L. (1988). The determinants of bank interest margins: a note. *Journal of Financial and Quantitative Analysis*, 23 (2), pp. 231-235.

- Athanasoglou, P., Delis, M., & Staikouras, C. (2006, October). Determinants of bank profitability in the South Eastern European Region. *Munich Personal RePEc Archive (MPRA)* , pp. 1-31.
- Barltrop, C. J., & McNaughton, D. (1992). *Banking Institutions in Developing Markets (Vol.2)*. The World Bank, Washington, DC.
- Barth, J., Caprio, G., & Levine, R. (2006). Rethinking bank regulation:till angels govern. *Cambridge University Press* , p. 428.
- Bashir, A. H. (2000). Assessing the performance of islamic banks: Some evidence from the Middle East (1993-1998). *Economic Research Forum (ERF)*. Amman,Jordan.
- Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Levine, R. (2006, November). Bank supervision and corruption in lending. *Journal of Monetary Economics* , 53 (8), pp. 2131-2163.
- Ben Naceur, S. (2003). The determinants of tunisian banking industry profitability:panel evidence (1980-2000). *Economic Research Forum (ERF)*. Marrakech,Morocco.
- Ben Naceur, S., & Omran, M. (2011). The effects of bank regulations,competition, and financial reforms on banks' performance. *Emerging Markets Review* , 12 (1), pp. 1-20.
- Berger, A. (1995). The relationship between capital and earnings in banking. *Journal of Money, Credit and Banking* , 27 (2), pp. 432-456.
- Caprio, G., Laeven, L., & Levine, R. (2007, October). Governance and bank valuation. *Journal of Financial Intermediation* , 16 (4), pp. 584-617.
- Chaari, I., & Couppey-Soubeyran, J. (2008). La place des banques dans le financement de l'économie tunisienne. *Revue d'économie financière* , pp. 297-317.
- Chipkatti, N., & Rishi, M. (2007). Do Indian Banks Understate Their Bad Loans. *Journal of Developing Areas* , 40 (2), pp. 75-91.
- Chortareas, G., Girardone, C., & Ventouri, A. (2012). Bank supervision,regulation,and efficiency from the European Union. *Journal of Financial Stability* , 8 (4), pp. 292-302.
- Claessens, S., & Van Horen, N. (2014). Foreign Banks: Trends and Impact. *Journal of Money, Credit and Banking* , 46 (1), pp. 295-326.
- Claessens, S., Demirgüç-Kunt, A., & Huizinga, H. (2001). How does foreign entry affect domestic banking markets? *Journal of Banking and Finance* , 25 (5), pp. 891-911.
- Clarke, G., Cull, R., Peria, M. S., & Sánchez, S. M. (2003). *Foreign Bank Entry: Experience, Implications for Developing Economies, and Agenda for Further (Vol. 18, No.1)*. The World Bank Research Observer. Oxford University Press.
- De coussergues, S., & Bourdeaux, G. (2010). *Gestion de la banque*. Paris, France: Dunod.
- Demirgüç-Kunt, A., & Detragiache, E. (2002). Does deposit Insurance Increase Banking System Stability? An Empirical Investigation. *Journal of Monetary Economics* , 49 (7), pp. 1373-1406.
- Demirgüç-Kunt, A., & Huizinga, H. (1999). Determinants of commercial bank interest margins and profitability:some international evidence. *World Bank Economic Review* , 13 (2), pp. 379-408.
- Demirgüç-Kunt, A., & Huizinga, H. (2001). Financial structure and bank profitability. (W. Bank, Éd.) *Policy Research Working Paper* (2430).
- Diamond, D. W. (1984, July). Financial intermediation and delegated monitoring. *Review of Economic Studies* , 51 (3), pp. 393-414.
- (2007-2015). *évolution économique et monétaire en Algérie*. Banque d'Algérie.
- Fontaine, J. (2015). Comment construire un plan stratégique à moyen terme dans le nouvel environnement bancaire? *Revue d'économie financière* (118), pp. 37-51.
- Haselmann, R. (2006). Strategies of foreign banks in transition economies. *Emerging Markets Review* , 7 (4), pp. 283-299.
- (2014). *L'annuaire statistique de l'Algérie, résultats 2010-2012*. Alger: Office National des Statistiques.
- Pasiouras, F., Tanna, S., & Zopounidis, C. (2009). The impact of banking regulations on banks' cost and profit efficiency:Cross-country evidence. *International Review Financial Analysis* , 18 (5), pp. 294-302.
- Rajhi, T., & Salah, H. (2009). Recherche de l'efficacité et pouvoir de marché desbanques en Algérie : investigation empirique surla période 2000-07. *Promouvoir le développement dans une ère de crises financière et économique* (p. 29). Addis-Abeba, Éthiopie: Centre de conférences des Nations Unies.
- Banque d'Algérie (2011), Tendances monétaires et financières au premier semestre de 2011, <https://www.bank-of-algeria.dz/html/notes362011.htm> (consulté le 02/04/2019)

Fond monétaire international (2010), rapport des services du FMI pour les consultations de 2010 au titre de l'article IV avec l'Algérie, file:///C:/Users/pc8/Downloads/cr1139f%20(6).pdf (consulté le 02/02/2019)

Fond monétaire international (2016), rapport des services du FMI pour les consultations de 2016 au titre de l'article IV avec l'Algérie, file:///C:/Users/pc8/Downloads/cr16127f%20(5).pdf (consulté le 02/02/2019)

Fond monétaire international (2017), rapport des services du FMI pour les consultations de 2017 au titre de l'article IV avec l'Algérie, file:///C:/Users/pc8/Downloads/Algeria-2017-Article-IVf%20(2).pdf (consulté le 02/02/2019)

Loi n° 13-08 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014

Ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009

Règlement n° 13-01 du 08 Avril 2013 fixant les règles générales en matière de conditions de banque applicables aux opérations de banque

Règlement n°14-01 du 16 février 2014 portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers.

Règlement n°18-03 du 04 novembre 2018 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie

6. Annexes

Tableau 6 Présentation des banques privées à capitaux étrangers au 31/12/2015

Banques	Pays d'origine	Année d'implantation	Réseau bancaire (en nombre d'agences)
Banques arabes			
Algeria Gulf Bank	Bahreïn	2003	54
Arab Bank PLC Algeria	Jordanie	2001	8
Arab Banking Corporation Algeria	Bahreïn	1998	24
Banque Al Baraka d'Algérie	(Bahreïn/Algérie)	1991	30
Al Salam Bank Algeria	E.A.U	2008	6
Trust Bank Algeria	E.A.U	2003	16
Fransa Bank El Djazaïr	Liban	2006	4
Housing Bank for Trade and Finance	Jordanie	2003	7
Banques françaises			
BNP Paribas Al-djazaïr	France	2001	74
Calyon Algérie	France	2007	1
Société Générale Algérie	France	2000	86
Natixis Algérie	France	1999	28
Autres banques			
Citibank Algeria	U.S.A	1999	4
HSBC Algeria	U.K.D	2008	4
Total			346

Source : établi par les auteurs à partir des données tirées des rapports des banques privées.